

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28792 Numéro SIREN : 824 521 173 Nom ou dénomination : RAM Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2020 sous le numéro de dépôt 69812



20200698122019

DATE DEPOT : 14/09/2020

N° DE DEPOT : 69812

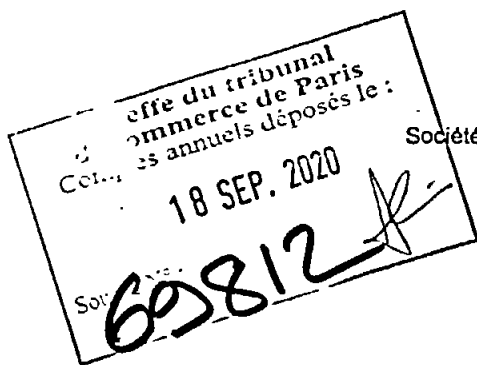
N° GESTION : 2016B28792

N° SIREN : 824521173

DENOMINATION : RAM Gestion

ADRESSE : 3 rue de Messine 75008 Paris

MILLESIME : 2019



RAM Gestion

Société par actions simplifiée au capital de € 20 000

3, rue de Messine 75008 Paris

824 521 173 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à onze heures, le soussigné Monsieur Alexandre de Rothschild, agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet de représenter la société Rothschild & Co Gestion, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue de Messine – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 537 770 943, associé unique de RAM Gestion (ci-après "l'Associé Unique") :

1) rappelle être appelé à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice 2019,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice.

2) reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- Copie du courrier électronique d'information envoyé au Commissaire aux comptes ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- Le rapport du Président sur l'exercice 2019;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019 ;
- Le projet des décisions.

3) constate que KPMG SA, commissaires aux comptes titulaires, a été régulièrement informé.

4) adopte les décisions suivantes :

Première décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur l'activité et la situation de la société au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice 2019, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et lui donne quitus de sa gestion.

Deuxième décision

L'Associé Unique constate qu'aux termes du rapport du Président aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Troisième décision

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Tableau 1. Affectation du résultat de l'exercice 2019

Résultat de l'exercice 2019	€	(4 568,21)
Report à nouveau antérieur débiteur	€	. (15,54)
Total	€	(4 583,75)
Affectation :		
- Report à nouveau	€	(4 583,75)
Total	€	(4 583,75)

La perte de € (4 583,75) est portée au report à nouveau.

L'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Rothschild & Co Gestion

Par : Alexandre de Rothschild, Président.

Table des matières

1. Activités de la Société	3
2. Affectation du résultat	3
3. Événements juridiques	4
3.1 Événements juridiques intervenus au cours de l'exercice 2019	4
3.2 Événements juridiques intervenus depuis la clôture de l'exercice 2019	4
4. Conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce	4
5. Répartition du capital au 31 décembre 2019	4
6. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	5

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons établi le présent rapport à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société RAM Gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de vous proposer d'approuver les comptes de l'exercice et d'en décider l'affectation des résultats.

1. Activités de la Société

RAM Gestion a été constituée le 16 décembre 2016.

La Société a une activité de société « holding » détenant des participations financières et de gestion de sociétés commerciales. Elle est devenue associé commandité et Premier Gérant Statutaire de la Société Rothschild & Co Asset Management Europe SCS le 20 décembre 2018.

La Société a reçu au cours de l'exercice 2019 la somme globale de € 0,17 de Rothschild & Co Asset Management Europe SCS. Elle avait reçu € 0,19 au cours de l'exercice 2018.

Elle a réalisé en 2019 une perte de € 4 568,21.

La Société devrait conserver ses mandats en 2020 et la composition de ses portefeuilles de titres ne devrait pas être modifiée. Le début de l'année 2020 est marqué par l'épidémie de COVID-19 qui devrait avoir des impacts négatifs significatifs sur l'économie mondiale. L'épidémie entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs et un ralentissement de l'investissement. Il devrait en résulter une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences devraient impacter notre activité mais l'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

2. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Tableau 1. Affectation du résultat de l'exercice 2019

Résultat de l'exercice 2019	€	(4 568,21)
Report à nouveau antérieur débiteur	€	(15,54)
Total	€	(4 583,75)
Affectation :		
- Report à nouveau	€	(4 583,75)
Total	€	(4 583,75)

La perte de € (4 583,75) serait portée au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

3. Événements juridiques

3.1 Événements juridiques intervenus au cours de l'exercice 2019

Le 2 mai 2019, l'Associé Unique a décidé, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il a ensuite décidé de procéder à une réduction de capital d'un montant de 7 300 € pour le ramener d'un montant de 10 000 € à un montant de 2 700 € par imputation sur les pertes antérieures, suivie d'une augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 17 300 € afin de le porter à un montant de 20 000 €. Ladite augmentation a été réalisée le jour même et les capitaux propres ont ainsi été reconstitués à une valeur au moins égale à la moitié du capital social à compter de cette même date.

3.2 Événements juridiques intervenus depuis la clôture de l'exercice 2019

Aucun événement juridique significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2019.

4. Conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

5. Répartition du capital au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la répartition du capital de votre Société se décomposait comme suit :

Table 2. Répartition du capital au 31 décembre 2019

Associé	% de détention du capital
Rothschild & Co Gestion, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à 3 rue de Messine 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 537 770 943 RCS Paris	100%
Total	100,00%

6. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'article L 441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Nous vous précisons tout d'abord que toutes les factures reçues ou émises par la Société dont le terme était échu avaient été réglées à la clôture de l'exercice 2019.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il n'y avait pas de dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) inscrites au bilan de notre Société tant au 31 décembre 2018 qu'au 31 décembre 2019.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Paris, le 4 mai 2020.

Le Président





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site Internet : www.kpmg.fr

RAM Gestion S.A.S.U.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
RAM Gestion S.A.S.U.
3, rue de Messine - 75008 Paris
Ce rapport contient 18 pages
Référence : AB-202-44



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site Internet : www.kpmg.fr

RAM Gestion S.A.S.U.

Siège social : 3, rue de Messine - 75008 Paris
Capital social : € 20 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Associé unique de la société RAM Gestion S.A.S.U.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAM Gestion S.A.S.U. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



RAM Gestion S.A.S.U.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
11 mai 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 mai 2020

KPMG S.A.



Arnaud Bourdeille
Associé

Désignation : RAM GESTION
 Adresse : 3, rue de Messine - 75008 PARIS
 N°SIRET : 824 521 173 00016

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé	I AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets, droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	0,01	CV	0,01	0,01
Créances rattachées à participations	BB	0,17	BC	0,17	0,19
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
TOTAL II	BJ	0,18	BK	0,18	0,20
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances, acomptes versés/commandes	BV		BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	249,81	CA	249,81	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
(dt actions propres)					
Disponibilités	CF	17 379,06	CG	17 379,06	5 056,60
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	17 628,87	CK	17 628,87	5 056,60
Frais émission d'emprunts à évaluer	IV CW				
Primes rembours des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	17 629,05	1A	17 629,05	5 056,80

Désignation : RAM GESTION

Rubriques		31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 20 000,00)	DA	20 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	(15,54)	(3 987,90)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4 568,21)	(3 327,64)
acompte sur dividendes			
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	15 416,25	2 684,46
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 212,80	2 372,34
Dettes fiscales et sociales	DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	2 212,80	2 372,34
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	17 629,05	5 056,80

Désignation : RAM GESTION

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	FA	FB	FC	
Production - biens	FD	FE	FF	
vendue - services	FG	FH	FI	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	FK	FL	
Production stockées			FM	
Production immobilisée			FN	
Subventions d'exploitation			FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FP	
Autres produits (1) (11)			FQ	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I		FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS	
Variation de stock (marchandises)			FT	
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			FU	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			FW	(4 392,90)
Impôts, taxes et versements assimilés			FX	(175,00)
Salaires et traitements			FY	
Charges sociales (10)			FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements			GA	
- dotations aux provisions			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE	(0,48)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II		GF	(4 568,38)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	(4 568,38)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée	III		GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV		GI	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (5)			GJ	0,17
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
Différences positives de change			GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V		GP	0,17
Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)			GR	(59,72)
Différences négatives de change			GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI		GU	(59,72)
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	0,17
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	(4 568,21)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII		HH	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		HJ	
Impôts sur les bénéfices	X		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	0,17
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	(4 568,38)
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			HN	(4 568,21)

COMPTES INDIVIDUELS
Rothschild Asset Management Gestion
S.A.S.U.

EXERCICE 2019

ANNEXE

I. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

1. Présentation de l'activité

Notre Société est une filiale à 100% de Rothschild & Co Gestion.

2. Faits marquants

Le 02 mai 2019, l'Associé Unique de la société RAM Gestion a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Il a ensuite décidé de procéder à une réduction de capital d'un montant de 7 300 euros le faisant passer de 10 000 euros à 2 700 euros, suivie d'une augmentation du capital social en numéraire, en date du 02 mai 2019, d'un montant de 17 300 euros. A la suite de ces deux opérations, le capital s'élève à 20 000 euros.

Les capitaux propres ont ainsi été reconstitués à une valeur au moins égale à la moitié du capital social à compter de cette même date.

3. Evènements Post Clôture

Aucun évènement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2019 n'est intervenu depuis le 1er janvier 2020.

Le début de cette année est toutefois marqué par l'épidémie de COVID-19 qui devrait avoir des impacts négatifs significatifs sur l'économie mondiale. L'épidémie entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs et un ralentissement de l'investissement. Il devrait en résulter une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Ces conséquences devraient impacter notre activité mais l'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

II. CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

1. Répartition du capital

a. Capital Social

Le capital est composé de 200 actions de 100 euros de valeur nominale :

Rothschild & Co Gestion 200 parts

Total : 200 parts

	2 018	2 019
<u>Capital social :</u>	10 000	20 000

b. Primes et report à nouveau

	2 018	2 019
<u>Report à nouveau</u>	-3 988	-16

2. Variation des capitaux propres.

	Capital	Réserves	Primes	RAN	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2018	10 000	0	0	-3 988	-3 328	2 684
Distribution de résultat		0	0	0	0	0
Résultat au 31 décembre 2019					-4 568	-4 568
Augmentation de capital	17 300					17 300
Diminution de capital	-7 300					-7 300
Acompte sur dividende 2017 :						
Affectation en Report à nouveau				3 972	3 328	7 300
Autres variations						
<u>Capitaux propres au 31 décembre 2019</u>	<u>20 000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-16</u>	<u>-4 568</u>	<u>15 416</u>

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément au Plan Comptable Général 2016 (règlement ANC 2016-07) entré en vigueur le 26 décembre 2016, et aux principes comptables généralement admis en France. Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 à L123-23 du code de commerce.

Les comptes annuels sont présentés en euros.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Agencements, installations :	7 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels :	1 à 5 ans
Matériel de bureau :	4 à 7 ans
Matériel de transport :	4 à 5 ans
Mobilier :	5 à 10 ans

2. Immobilisations financières

Les titres de participation :

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de placement et investissement:

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir pendant une durée supérieure à six mois ; ils sont valorisés au prix de revient, l'éventuelle surcote ou décote étant amortie sur la durée de vie restant à courir.

Une provision pour dépréciation est constatée par ensemble homogène si, après prise en compte des éventuels contrats de couverture, le prix de revient est supérieur au prix de marché; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe et à échéance déterminée acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance, et sont couverts par des ressources globalement adossées en durée et montant, protégées du risque de taux. Ils sont valorisés au prix de revient, l'éventuelle surcote ou décote étant amortie sur la durée de vie restant à courir.

3. Créances

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

4. Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change officiels à la date de fin d'exercice. Les positions sont réévaluées chaque mois en appliquant les cours de change en vigueur à ce moment. Les transactions en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant

2. Immobilisations financières

Ram Gestion détient un titre de Rothschild & Co Asset Management Europe d'une valeur de 0,01euro.

La créance rattachée à ce titre est de 0.17 euros pour l'exercice 2019.

3. Créances auprès de la clientèle

Néant

4. Autres créances

	2018	2019
Comptes fournisseurs débiteurs :	0	250
Total	0	250

5. Valeurs Mobilières

Néant

6. Disponibilités

	2018	2019
Compte courant R.M.M. :	5 057	17 379
Total	5 057	17 379

7. Charges constatées d'avance

Néant

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1. Capitaux propres

Cf. point II.

2. Provisions

Néant

3. Dettes

a. Emprunts et dettes financières diverses

Néant

b. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2018	2019
Fournisseurs chiffre d'affaires :	257	0
Fournisseurs divers - factures non parvenues :	2 115	2 213
Total	2 372	2 213

c. Dettes fiscales et sociales

Néant

d. Autres dettes

Néant

4. Produits constatés d'avance

Néant

5. Ecart de conversion

Néant

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Revenus d'exploitation

a. Prestations

Néant

b. Autres produits

Néant

2. Produits financiers

Les dividendes reçus des participations sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en produits financiers pour 0.17 euros en 2019 contre 0.19 euros en 2018.

3. Produits exceptionnels

Néant

4. Charges d'exploitation

a. Autres achats et charges externes

Charges d'exploitation :

Détail des autres achats & charges externes :

Honoraires :

Honoraires des commissaires aux comptes (contrôle légal) :

Autres charges d'exploitation :

Total

2018	2019
120	1 800
1 800	1 853
888	740
2 808	4 393

b. Impôts, taxes et versement assimilés

	2018	2019
CET :	76	0
Autres :	384	175
Total	460	175

c. Frais de personnel

Néant

d. Amortissements et provisions

Néant

e. Autres charges

Non significatif

5. Charges financières

	2018	2019
Intérêts :	60	0
Perte de change :	0	0
Total	60	0

6. Charges exceptionnelles

Néant

7. Participation des salariés

Néant

8. Impôts sur les sociétés

Néant

VII. AUTRES INFORMATIONS

1. Identité sociétés mères

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus grand :

Rothschild & Co – 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS N° SIRET : 302 519 228 00043 -
Capital social : 155 235 024 Euros

Identité de la société mère consolidant les comptes du sous-groupe le plus petit :

Rothschild Martin Maurel - 29 avenue de Messine - 75008 PARIS N° SIRET : 323 317 032 00031
- Capital social : 35 043 490 Euros

Suite à la cession des actions par Montaigne Rabelais à Rothschild & Co Gestion, la société sort du groupe.

2. Passif social

Néant

3. Honoraires de CAC

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice relatifs aux services autres que la certification des comptes et à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 sont les suivants :

- Honoraires inscrits au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes (tva non déductible incluse) : 1 852.80 euros.

- Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (tva non déductible incluse) : 1 200 euros.

4. Echancier des Créances et Dettes

ECHEANCIER DES CREANCES ET DETTES 2019

CREANCES ET DETTES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
CREANCES :				
Créances rattachées à des participations :	0	0		
Débiteurs divers	250	250		
TOTAL DES CREANCES :	250	250	0	0
DETTE :				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 213	2 213		
TOTAL DES DETTES :	2 213	2 213	0	0